

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-770118

140107

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8871

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHERKAOUT Amina

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661215748

Total des frais engagés : 3303,60 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR KHLAFI MOHAMED  
Médecin Spécialiste  
Diplôme d'Endocrinologie  
Diabétologie - Maladies Nutritionnelles  
Mohammadia - TEP 001085530

Date de consultation :

30/11/2022  
Boussekhan (SAAD)

Age: 64

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 30/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
30/11/22	C2	10	420,00
11			
22			

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

INP : 091085530

DOCTEUR KHLAFA MOHAME  
Médecin Spécialiste  
Diplôme d'Endocrinologie  
Diabétologie - Maladies Métaboliques  
Mohammadia : INP 091085530

### EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE L'OCEAN BAY Route d'Aïn Mour Dar Bouazza 22-29-08-29 Tél : 399369-10-27-6541	30/11/22	3103,60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 267/19/DMP/21/NRQ  
P.P.V: 428,00 DH.

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

6 118001 090280

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.  
8 9 20

LOT N° : GE 2059

PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

EN ATTEN  
PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

EN ATTEN  
PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

EN ATTEN  
PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

DATE DU DEVIS  
PPV 97 DH 60  
PER 00/24  
LOT L3096-2

DOCTEUR KHLAFA MOHAMED

Médecin Spécialiste

Diplôme d'Endocrinologie

Diabétologie - Maladies Nutritionnelles

diplômé de l'université

René Descartes

Paris

الدكتور خلافة محمد

طبيب إختصاصي

إختصاصي في أمراض الغدد

أمراض السكري - أمراض التغذية

خريج جامعة روني ديكارت

باريس

INP 091085530

Mohammedia, Le : .....

30-11-22

Mousselham

مousselham

428,00x4.-

S.V

Yenaut 50/850

1.01

27,70x4.

S.V

48/1100

1.00

89,20x5

S.V

Amara 50/000

111-10x4.

S.V

Prilatex 81/121

1.00

97,60x4.

S.V

Civerka 21/000

1.00

111 (04, full m)

S.V

DOCTEUR KHLAFA MOHAMED

Médecin Spécialiste

Diplôme d'Endocrinologie

Diabétologie - Maladies Nutritionnelles

زنقة بغداد الطابق الأول - الهاتف: 05 23 32 04 44 - المحمدية

13, Rue Baghdad 1<sup>er</sup> Étage - Tél: 05 23 32 04 44 - Mohammedia - Email: doc.khlafe.mohamed@gmail.com

1 = 3103,60

**Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit**

**Nom et prénom :** BOUSSELHAM Sâad Jamal

**Matricule :** 0002345 **N° CIN :** B7413

**Adresse :**  
Résidence Peninsula, Appt B41 - Dar Bouazza 27223 - Grand Casablanca

**Bénéficiaire de soins :**  Adhérent  Conjoint  Enfant

**Partie réservée au médecin traitant**

**Je soussigne :** *Dn KHLAFA - Mel* **Spécialité :** *Endocrinologue*  
**N° ICE :** *001 72 22 17 000001* **N° INPE :** *091085530*

**Certifie que Mlle, Mme, M. :** *Bousselham Sâad -*

**Nécessitant un traitement d'une durée :**  < 3 mois  Entre 3 et 6 mois  A vie

**Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :**

*- Diabète type 2  
 - HTA  
 - hypercholestérolémie -*

**Dont ci-joint ordonnance :**

**Traitements prescrits :** *- Janumet 50 / 880  
 - Candesartan - Cetilisartan - Amlodipine 5/110  
 - Amlodipine 5.*

**Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables**

Fait à : *ulh* le *30/11/22*

**Cachet et signature du médecin traitant :**

*DOCTEUR KHLAFA MOHAMED  
 Médecin spécialiste  
 Diplôme d'Endocrinologie  
 Diabétologie, Médecine Nutritionnelle  
 Mohammed KHLAFA, INP 091085530*

\*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées